

SÉANCE  
D'AJOURNEMENT

De la séance du 17 avril 2024 de la Ville de L'Épiphanie tenue le 23 avril 2024 à 11h30, au lieu ordinaire des séances, sous la présidence du maire Steve Plante, et à laquelle assistaient les conseillers suivants: Michel Ouellet, Manon Leblanc, Dona Bouchard, Stéphane Amireault et Vicky Robichaud.

-----

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire Steve Plante procède à l'ouverture de la séance et constate le quorum.

116-04-2024

Résolution approuvant l'ordre du jour de la présente séance

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Michel Ouellet  
APPUYÉ par Madame la Conseillère Dona Bouchard  
et RÉSOLU à l'unanimité:

D'approuver l'ordre du jour de la séance d'ajournement avec l'ajout des points suivants :

- 3.3 Résolution autorisant une offre détaillée amendée à Les Pétroles Expert inc. à la suite de la modification de la surface à exproprier
- 4.1 Résolution autorisant l'achat d'un enregistreur de surverse
- 5.1 Résolution autorisant l'octroi d'un mandat de consultant pour l'organisation d'un marché public

Et le retrait des points suivants :

- 3.1 Résolution octroyant le contrat d'entretien des chemins d'hiver
- 3.2 Résolution autorisant l'octroi d'un contrat pour l'étude géotechnique dans le cadre du projet de la rue du Centaure

----- ADOPTÉE -----

117-04-2024

Résolution octroyant le contrat pour l'aménagement d'une génératrice au centre communautaire Guy-Melançon

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Épiphanie a lancé un avis d'appel d'offres en date du 21 mars 2024 sur le site SEAO ;

CONSIDÉRANT qu'en date du 18 avril 2024 à 15 h, la greffière ouvrait les soumissions reçues, à savoir :

Soumissionnaires	Montant	Conformité
SYSTÈMES URBAINS	321 079,19 \$	Conforme
KB ÉLECTRIQUE INC.	347 684,40 \$ *	Non-conformité mineure
J.N.A. LEBLANC ÉLECTRIQUE INC.	266 546,54 \$ *	Non-conformité mineure
CONSTRUCTION NCP	382 866,75 \$	Conforme

\* montant corrigé

CONSIDÉRANT que la soumission de la compagnie J.N.A. Leblanc Électrique inc. s'avère la plus basse soumission avec une non-conformité mineure ;

CONSIDÉRANT la recommandation positive de David Perreault, ingénieur de la firme d'ingénieurs GBI Experts-conseils inc. ;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Michel Ouellet  
 APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Stéphane Amireault  
 et RÉSOLU à l'unanimité :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal de la Ville de L'Épiphanie octroie le contrat pour l'aménagement d'une génératrice au centre communautaire Guy-Melançon à la firme J.N.A. Leblanc Électricité inc., au montant de 266 546,54 \$, taxes incluses selon la soumission présentée le 18 avril 2024.
3. QUE ce contrat est octroyé à la suite d'un avis d'appel d'offres public.
4. QUE cette dépense est financée pour un montant de 200 000 \$ au Règlement d'emprunt numéro E-020 et pour le montant excédentaire au Règlement d'emprunt numéro E-008.

----- A D O P T É E -----

Résolution octroyant le contrat d'entretien des chemins d'hiver

Ce point est retiré.

-----

Résolution autorisant l'octroi d'un contrat pour l'étude géotechnique dans le cadre du projet de la rue du Centaure

Ce point est retiré.

-----

118-04-2024

Résolution autorisant une offre détaillée amendée à Les Pétroles Expert inc. à la suite de la modification de la surface à exproprier

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de la Ville de L'Épiphanie, en vertu de sa résolution 278-10-2023, a autorisé le dépôt d'offres détaillées pour l'acquisition de gré à gré ou par expropriation des terrains nécessaires à la prolongation de la rue Payette ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de la Ville de L'Épiphanie, en vertu de sa résolution 314-12-2023, a autorisé une offre détaillée amendée au montant de 138 180,90 \$;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de la Ville de L'Épiphanie, en vertu de sa résolution 71-03-2024, a autorisé la modification de superficie de la surface à exproprier sur la propriété de Les Pétroles Expert inc. afin d'y inclure de l'espace pour l'implantation d'un poteau de lumière de circulation ;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Madame la Conseillère Vicky Robichaud  
 APPUYÉ par Madame la Conseillère Dona Bouchard  
 et RÉSOLU à l'unanimité :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

2. QUE le conseil municipal autorise l'ajout d'un montant de 3 640 \$ au montant de l'offre détaillée amendée.
3. QUE cette dépense est financée au Règlement d'emprunt numéro E-018.

----- A D O P T É E -----

119-04-2024

Résolution autorisant l'achat d'un enregistreur de surverse

CONSIDÉRANT que le service des techniques de l'eau a besoin de nouveaux enregistreurs de surverse dans le but d'avoir une lecture plus précise et plus fiable sur les déversements ;

CONSIDÉRANT l'offre présentée par la compagnie VEOLIA en date du 12 avril 2024 au montant de 23 692,44 \$, taxes incluses ;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Madame la Conseillère Manon Leblanc  
 APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Michel Ouellet  
 et RÉSOLU à l'unanimité :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal de la Ville de L'Épiphanie autorise l'achat d'enregistreur de surverse à la compagnie VEOLIA au montant de 23 692,44 \$, taxes incluses.
3. QUE le contrat est octroyé à la suite d'une demande de prix.

----- A D O P T É E -----

120-04-2024

Résolution autorisant l'octroi d'un mandat de consultant pour l'organisation d'un marché public

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Épiphanie désire organiser un marché public pour la présente année sur son territoire ;

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Épiphanie a besoin de l'expertise d'un professionnel dans l'organisation d'événements ;

CONSIDÉRANT l'offre de la firme Cellule Créative présentée en date du 13 mars 2024 au montante de 18 970,89 \$, taxes incluses ;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Madame la Conseillère Vicky Robichaud  
 APPUYÉ par Madame la Conseillère Dona Bouchard  
 et RÉSOLU à l'unanimité :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal autorise l'octroi d'un mandat de consultant pour l'organisation d'un marché public à la firme Cellule Créative au montant de 18 970,89 \$, taxes incluses.
3. QUE ce contrat est octroyé de gré à gré.
4. QUE cette dépense est financée à l'excédent non affecté.

----- A D O P T É E -----

Examen de la correspondance et communication du conseil

Aucune correspondance significative n'a été reçue.

-----

Période de questions du public

Le président invite les personnes présentes à poser des questions.

-----

121-04-2024

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, il est  
PROPOSÉ par Madame la Conseillère Vicky Robichaud  
APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Michel Ouellet  
et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit :

De lever la séance à 11 h 57.

----- A D O P T É E -----

\_\_\_\_\_  
STEVE PLANTE  
Maire

\_\_\_\_\_  
FLAVIE ROBITAILLE  
Greffière